



2021/026

**PROCES VERBAL DES DELIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEL SUR SEILLE**  
**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal a été convoqué le 7 septembre 2021 pour la séance du 21 septembre 2021 à 20h00 en séance ordinaire, par Alain CHANE, le Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

18 - 2021 Convention adhésion SDE 54

19 - 2021 Délibération autorisant le maire à signer tout document pour la création d'un sentier piéton rue de l'Ancienne Gare

Divers

**PROCÈS VERBAL**

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un septembre à vingt heures les membres du conseil municipal de la commune de Moncel-sur-Seille se sont réunis sur la convocation du Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Mesdames et Messieurs : Alain CHANE, Christine DUMAY, Ernest BOUR, Mathieu SESMAT, Angélique GAUVAIN, Aldo IANNI , Jean-Marc LESCURE, Loïc MERCIER, Marc NASSAU, , Mireille PICARDAT, Fabien REFFI, Cédric TOUSSAINT, Vanessa THOUAILLE

Absents excusés : Madame Delphine GRECO donne procuration à Madame Christine DUMAY

Monsieur Nicolas PERRIN donne procuration à Monsieur Alain CHANE

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du conseil municipal ; Madame Angélique GAUVAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

*séance du 21 septembre 2021*



2021/027

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu du conseil municipal du 07 juin fait l'objet d'observations. Aucune observation n'étant émise, le procès verbal est adopté.

***1-5 Protocole d'accord transactionnel  
18-2021. Convention adhésion SDE 54***

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) introduits par la loi sur l'Énergie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Énergie délivrés par l'État. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Monsieur le Maire indique que pour déposer un dossier et obtenir des CEE il est nécessaire d'atteindre le seuil des 50 GWHCUMAC et qu'une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Enfin, il informe les membres du Conseil de la démarche du Syndicat Départemental d'Électricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

**Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au dispositif pour la précédente période arrivée à échéance au 31/12/2017, pour continuer à en bénéficier, il convient de signer une nouvelle convention qui couvre la quatrième période courant jusque fin 2021.**

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la commune la prime correspondant à la valorisation des Certificats, déduction faite des frais de mutualisation supportés par le SDE54 et fixés dans la convention.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Énergie du SDE54 pour la quatrième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise le Maire à signer la Convention de Mutualisation correspondante ci-annexée.

**19 - 2021** Délibération autorisant le maire à signer tout document pour la création d'un sentier piéton rue de l'Ancienne Gare  
**Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un sentier piéton rue de l'Ancienne Gare.**

*séance du 21 septembre 2021*



2021/028

A l'unanimité ce dossier est reporté en 2022 pour absence de subvention sur 2021.

### Divers

- Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de la commune d'acquérir un bien immobilier afin de mener à bien les projets d'aménagement notamment d'extension du local technique, de l'école ou de construction de résidences seniors, ainsi en cas de vente de la parcelle AB 140 au 1 rue de Haguenau, la commune ferait valoir son droit de préemption urbain.  
Il rappelle à l'assemblée qu'il bénéficie d'une délégation de signature afin d'exercer le droit de préemption.  
Après de nombreux échanges sur ce projet possible, en cas d'acquisition de la parcelle AB 140, le conseil municipal à l'unanimité demande au maire de faire valoir son droit de préemption.
- Madame Vanessa THOUAILLE informe le conseil municipal des projets retenus lors du dernier CM jeunes en présence d'AJT, notamment sur le projet de construction de la cabane qui se heurte au montant financier, de ce fait les délais prévus ne seront pas respectés, ainsi que les détails sur la visite à l'Assemblée Nationale du 10 novembre.
- Madame Mireille PICARDAT confirme que l'exposition des Talents Moncellois est prévue le 28 novembre salle polyvalente.
- Madame Christine DUMAY évoque le prochain défrichage du chemin "Sous les Vignes" qui permettrait de rejoindre le chemin de la ferme Sesmat.  
Elle annonce également les prochaines animations de la bibliothèque, ainsi un concert tzigane est prévu le 7 novembre et le "Salon du Polar" le 11 décembre.
- Monsieur Fabien REFFI propose une réunion de la commission sécurité, la date du mardi 28 septembre à 20h est retenue.

**La séance est levée à 22H00**

**Les délibérations suivantes ont été prises**

	18 - 2021 Convention adhésion SDE 54	
	19 - 2021 Délibération reportée en 2022	



2021/029

SIGNATURES

**Alain CHANE. Le maire**

**Ernest BOUR**

**Christine DUMAY**

**Angélique GAUVAIN**

**Delphine GRECO DECAVELE**

**Aldo IANNI**

**Jean-Marc LESCURE**

**Loïc MERCIER**

**Marc NASSAU**

**Mireille PICARDAT**

**Nicolas PERRIN**

**Fabien REFFI**

**Matthieu SESMAT**

**Cédric TOUSSAINT**

**Vanessa THOUAILLE**